3éme Congrès International de l'Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale

Hammamet – Tunisie (21 au 24 Avril 2009)

Communication pour l'atelier 3.5.

« Les nouvelles formes des politiques sociales : assistance, entraide, solidarité... »

Titre : Le courage de la solidarité, préalable au développement

Philippe DUMOULIN, Directeur Général Adjoint de l'IRTS Nord / Les auteurs :

Pas-de-Calais, pdumoulin@irtsnpdc.fr

Dominique DELAVAL, Cadre pédagogique, Responsable de la

formation DEIS à l'IRTS Nord / Pas-de-Calais, ddelaval@irtsnpdc.fr

Résumé de la communication :

Peut-on aujourd'hui parler de développement de l'intervention sociale en l'absence de définition politique du sens de cette intervention ? Plus de 25 ans après la circulaire de Nicole Questiaux, le temps du travailleur social « agent de changement démocratique » semble bien éloigné... Dans un contexte de renvoi à la responsabilité individuelle et de défaite idéologique du « camp du progrès » marqué par le refus radical de l'assistance et la tendance à la pénalisation de la pauvreté, les intervenants sociaux ne sont-ils pas condamnés à la gestion de parcours individuels et de dispositifs?

Les méthodes d'intervention permettant de dépasser la sphère de la seule relation duelle d'aide ou « réparatrice » pour tendre à des actions promotionnelles dans une dimension collective ne manquent pourtant pas: travail social avec les groupes, intervention sociale d'intérêt collectif, travail en réseau, développement social... Mais toutes ces approches supposent des publics concernés qu'ils entrent dans les catégories maîtrisées par les intervenants sociaux : la logique participative en est un bon exemple, qui se résume souvent à travailler l'émergence d'une parole dans des formes et lieux familiers aux professionnels, avec la recherche première d'un consensus rapide. On sait que cette forme de participation conduit rapidement et durablement à la démobilisation des contributeurs.

Permettre à une parole ou à une action collective de se développer sur une base autonome sans être d'emblée confisquée, valoriser des formes d'expertise peu reconnues, accepter et faire accepter la « démaitrise » et le débat, voire le conflit... constituent des enjeux démocratiques pour une pratique d'intervention soucieuse de solidarité et d'alliances. Avoir le courage de la solidarité, c'est développer cette perspective et former les futurs professionnels de l'intervention sociale à ce type de pratique alternative.

Communication:

Pour son troisième Congrès International, l'AIFRIS¹, en collaboration avec l'INTES-Tunisie, a choisi pour thème : « Intervention sociale et développement. Quelles références pour quelles pratiques ? ». Formateurs en travail social à l'IRTS Nord / Pas-de-Calais et sollicités à proposer une communication dans ce cadre, nous avons jugé important de mettre cette thématique en perspective, dans le contexte actuel de déploiement de l'intervention sociale.

Comme pour toute démarche contributive sur des notions ou concepts, il nous semblait utile, avant d'entrer dans une description technique des options et des références pour des pratiques de développement, de mobiliser une réflexion sociopolitique sur la légitimité de l'intervention sociale, l'ampleur de son portage par les politiques actuelles, les finalités qui lui semblent ou non assignées, et ses marges de manœuvre possibles... Un tel retour sur le sens dévolu par nos politiques à l'intervention sociale nous apparaît un préalable nécessaire à l'examen de sa contribution au développement.

Le terme même de développement appelle lui aussi ce détour : il porte en germe une notion positive de progrès, qu'il s'agisse du développement de la personne (l'enfant, l'humain), du développement économique (pour *Wikipedia*, le développement économique « fait référence à l'ensemble des mutations **positives**² que peut connaître une zone géographique ») ou encore du développement durable, « mode de développement qui satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre les besoins des générations futures, qui donc concilie les contraintes économiques, environnementales (au sens écologique du terme) et sociales, en les croisant dans leur mode de gestion³ ». Cette dernière définition montre assez que la prise en compte des contextes d'intervention, dans leurs contraintes comme dans les opportunités qu'ils ouvrent, est une étape préliminaire à l'action.

En caricaturant, à partir de cette première réflexion, on pourrait ainsi risquer de remplacer le titre du congrès « Intervention sociale et développement » par un titre autrement provocateur, nous semble-t-il : « Intervention sociale et marche vers le progrès » …! Un tel libellé nous amenant alors à dérouler un certain nombre de questions, notamment :

¹ AIFRIS: Association Internationale pour la Formation, la Recherche et l'Intervention Sociale.

² Souligné par nous. Notons que son contraire, le sous-développement, est aujourd'hui jugé politiquement incorrect, et qu'on préfère parler de « pays en voie de développement ».

³ http://fr.wikipedia.org/wiki/Développement

- Quels rapports l'intervention sociale entretient-elle avec le progrès ?
- L'intervention sociale a-t-elle un rôle à jouer dans le développement ?
- Est-elle attendue sur ce rôle, et portée à l'exercer ?
- L'intervention sociale est-elle en position de conduire au développement, et lequel ?
- A-t-elle tenté de créer des modèles au service du développement, et avec quelle réussite ?
- Quelles seraient aujourd'hui les conditions d'implantation d'une pratique non tutélaire de soutien au développement ?...

Ce sont ces questions qui guident le déroulement de notre réflexion. Elles entrainent à revenir une nouvelle fois sur le titre de notre thématique, décidément ouvert : « Intervention sociale et développement » peut s'entendre comme la recherche du rôle ou de l'impact de l'intervention sociale sur le développement ; nous souhaitons d'abord l'aborder en questionnant le développement même de l'intervention sociale, persuadés qu'une réflexion sur cette question (de) politique permet d'aborder sous d'autres angles la question de sa contribution, et sans doute de son positionnement dans une logique de développement. Nous entendrons ici nous attacher principalement à la dimension collective du développement, qui nous a toujours semblé constituer, en même temps qu'on affirmait de manière ponctuelle et récurrente sa pertinence, bénéficier de moindres investissements tant des praticiens que des décideurs.

Quel rapport l'intervention sociale entretient-elle avec le progrès ?

Remarquons tout d'abord que le terme de progrès a singulièrement disparu du vocabulaire du champ. Juste après la fin des 30 Glorieuses et les premiers impacts du choc pétrolier, au milieu des années 1970, la première « crise » du social fait son apparition et, comme le souligne Yves Barel, « le sens fait sa crise ». S'ouvre alors une phase de désenchantement, lié à la perte de ce postulat, du credo partagé qui avait jusqu'alors soutenu le travail social comme l'intervention sociale : la **foi en un progrès linéaire et croissant** (elle-même soutenue par un développement économique fort, porté par la reconstruction de l'après-guerre et fondé sur un compromis social de type fordiste, qui autorisait à croire qu'à

⁴ Rapidement qualifiée, plus justement, de « mutation de société ».

tout problème correspondait une solution finançable). Plus tard, Jacques Ion, dans un ouvrage charnière⁵, montrera que toutes les formes du travail social qu'il qualifie de « classique », avec ses caractéristiques d'humanisme, de prise en compte de la singularité, de pratique de la relation duelle et de travail à la reconstruction, prennent appui sur ce socle idéologique du progrès. Intervenir en relation d'aide auprès d'une personne ou d'un collectif, c'est nécessairement croire en son éducabilité, en un changement possible, c'est adopter une posture volontairement non déterministe.

Ainsi, au niveau tant praxéologique qu'idéologique, le travail social a cause liée avec la notion de progrès. Cette caractéristique ne s'efface pas quand le travail social s'ouvre plus largement à l'intervention sociale : les chefs de projet, les agents de... développement, les ingénieurs sociaux, les coordonnateurs multiples en territoire, *etc.*, sont tous porteurs de la même conviction d'un mieux possible pour l'environnement qu'ils visent à mobiliser. Toutefois, comme nous le soulignions, le progrès n'est plus dans les vocables du jour. Le mythe de la croissance continue a été mis en brèche par la succession de cracks financiers, et la modernisation⁶ devient le maitre mot aujourd'hui, pour éviter de nommer le choix persistant du libéralisme économique, malgré l'aggravation de la fracture sociale et la montée des périls écologiques qui contribuent également à interroger une conception ancienne du progrès.

On aurait pu penser que, dans un tel contexte, l'intervention sociale aurait été non seulement convoquée à une forte mobilisation susceptible de lutter contre les phénomènes de marginalisation et de désaffiliation⁷, mais aussi qu'elle s'y serait vu reconnaître une légitimité forte dans la contribution à l'effort national⁸. Mais les temps ont changé. Si, en 1982, la Ministre Nicole Questiaux⁹ appelait le travailleur social à se définir comme « un agent de changement démocratique », 20 ans plus tard, la Loi du 2 Janvier 2002 reprend la totalité des préconisations de la note de l'ancienne ministre (obligation du projet d'établissement, place à l'expression des usagers, charte d'accueil, contrat de séjour...) mais omet de préciser le rôle **politique** assigné au travail et à l'intervention sociale. Tout au plus cette dernière est-elle

⁵ Jacques ION (1990), Le travail social à l'épreuve du territoire, Toulouse, Privat.

⁶ Constatons à quel point le slogan « il faut moderniser » (l'enseignement, la Poste, l'administration, la justice....sert d'alibi commode -et jamais questionné- à la libéralisation des services et au démantèlement du Service Public

⁷ Le terme est emprunté à Robert CASTEL (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.

⁸ Nous repensons ici à l'injonction faite aux assistantes sociales de mettre en œuvre le RMI en 1988, sur fond déclaré de suspicion de non coopération, de la part des pouvoirs publics...

⁹ Circulaire du 28 mai 1982, *Orientations principales sur le travail social*.

appelée à se toiletter, dans une démarche de rénovation (comme l'indique le titre de la Loi) qui introduit essentiellement les obligations de l'évaluation et de production de documents de communication et de traçabilité des objectifs et des moyens posés pour l'intervention.

Les risques d'une crispation sur les moyens et les outils sont alors majeurs. Coincés entre les urgences nées de la massification des situations de difficultés sociales et l'obligation de produire dans les meilleurs délais de la visibilité, mobilisés par les stratégies d'organisation dans le cadre de la restriction des moyens, les intervenants sociaux peuvent-ils encore trouver le temps nécessaire à la mise en question de leur utilisation, pourtant essentielle dans les métiers de la relation humaine?

Parallèlement, on voit se développer, dans un contexte d'individualisme et dans les conditions désormais dominantes de l'ultralibéralisme économique, des politiques tendant à « psychologiser les problèmes sociaux », à rendre les « exclus » responsables de leur sort, voire à les considérer comme des profiteurs d'un système jugé trop généreux et générateur d'abus. Alors que depuis les années 1970 le « précariat », comme le nomme Evelyne Perrin¹⁰, tend à remplacer peu à peu le salariat, que les inégalités n'ont cessé de se creuser en France entre les années 1980 et 2000¹¹, on peut légitimement se demander, à considérer l'évolution des politiques sociales, si l'on n'est pas passés de la gestion de la pauvreté à la lutte contre les pauvres, la déliquescence de l'Etat social conduisant à l'Etat sécuritaire et pénal.

Dans un tel contexte, où le refus de l'assistance risque d'être encore radicalisé par les effets sociaux de la récente crise bancaire, les intervenants sociaux ne sont-ils pas condamnés à la gestion de parcours individuels et de dispositifs ? Nous voici dans ce cas bien éloignés d'une logique de développement tel qu'on l'entend dans l'intervention sociale...

Des pratiques diversifiées d'intervention sociale collective

Dans l'histoire cumulative du travail social, les méthodes d'intervention permettant de dépasser la sphère de la seule relation duelle d'aide ou « réparatrice » pour tendre à des actions promotionnelles dans une dimension collective ne manquent pourtant pas. Mais, pour

 $^{^{10}}$ Evelyne PERRIN (2004), $Ch\^omeurs$ et précaires au cœur de la question sociale, Paris, La Dispute.

¹¹ Dans sa note *L'indigent et le délinquant* (2008), Paris, Syllepse, la Fondation Copernic estime après Jacques RIGAUDIAT que « c'est finalement entre le quart et le tiers de la population, soit de 15 à 20 millions de personnes — 7 millions de pauvres plus 8 à 12 millions de précaires — qui connaissent des conditions de vie inacceptables dans une société où les riches sont de plus en plus riches » (pp. 12-13). Citant l'étude de Camille LANDAIS (2007) sur « Les hauts revenus en France (1998-2006) », les auteurs de la note opposent à la stagnation du salaire moyen de la très grande majorité des Français l'augmentation de 14% de celui des 250 000 salariés les plus riches, celle de 30% des 25 000 salariés les plus riches et celle de plus de 50% des 2 500 salariés les mieux payés ! (Cf. p.14).

« novatrices » qu'elles aient pu être à un moment donné, force est de constater qu'elles sont restées dans une bonne mesure minoritaires au sein des pratiques professionnelles, et qu'elles demeurent confrontées à de sérieuses limites. On traversera ici rapidement ces méthodes, avant d'en synthétiser les insuffisances.

* Pour les auteurs du *Dictionnaire critique d'action sociale*¹², le **travail social de groupe** (TSG) est « une méthode d'intervention qui a pour but d'aider chaque membre, mis en relation dans un groupe constitué à cet effet, à se développer, à réaliser ses possibilités, à faire l'expérience de différents rôles et des responsabilités correspondantes ». D'inspiration nord-américaine, cette pratique a été introduite en Europe par l'ONU, en 1959. Intégré dès 1962 au programme de formation des assistants de service social, le travail avec les groupes est également enseigné dans les centres de formation des éducateurs spécialisés, des animateurs socio-culturels et des conseillers en éducation sociale et familiale. Toutefois, cette pratique reste « embryonnaire ».

Les références théoriques du TSG sont principalement issues de la psycho-sociologie. Le principe de base est de considérer que « tout groupe est à l'interface des champs individuel, social et sociétal ». On recense six modèles de TSG: le modèle clinique, le modèle de médiation, le modèle à buts sociaux, qui vise des changements au plan collectif, *l'empowerment* (appropriation du pouvoir), qui cherche à développer la conscience critique des « sans grade », le modèle axé sur l'insertion, et le modèle du groupe structuré, qui recherche l'apprentissage interpersonnel.

En réalité, le TSG est une méthodologie « polyvalente », qui vise autant le développement personnel que le développement social. A chaque fois, le groupe est un support, limité dans le temps et dans un lieu. L'intervention du travailleur social s'adresse à des personnes placées dans une même situation, ou qui possèdent des intérêts individuels ou collectifs communs, des besoins non satisfaits. En aucun cas le travailleur social n'est le *leader* du groupe. Il n'est pas non plus un observateur ; mais il exerce, selon les besoins, des fonctions diverses (telles que la médiation, la stimulation, la facilitation, l'information, *etc.*).

Lorsqu'il est tourné vers la conscientisation et la promotion des groupes ou vers la réalisation de buts sociaux, le TSG appartient incontestablement à l'approche collective du travail social. Plus exactement, cela semble une évidence, « faire du collectif » ne se conçoit pas sans travail auprès et avec des groupes. Mais l'inverse n'est pas forcément vrai puisqu'on

¹² Jean-Yves BARREYRE et Brigitte BOUQUET (1995), *Dictionnaire critique d'action sociale*, Paris, Bayard, pp. 410-412.

peut utiliser un groupe comme support pour aider chaque personne le composant à résoudre son propre problème; c'est par exemple le cas des groupes de sevrage tabagique, dont la dominante vise le changement et le développement personnels. Et selon nous, c'est ce type de pratique, relevant du modèle clinique, qui demeure prépondérant en France.

* Dans l'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC), décrite et théorisée par le Conseil Supérieur du Travail Social (CSTS)¹³ en 1987 et remise au goût du jour avec la récente réforme de la formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social, il s'agit de saisir les conditions d'existence d'une population (ensemble humain au bénéfice duquel se développe un dispositif d'action et habitant un même espace de vie), sur un territoire déterminé (dans la plupart des cas une aire géographique plus ou moins étendue) et de se donner pour objectif d'aider la population à mettre en place les structures dont elle a besoin pour faire face à ses problèmes collectifs, obtenir des satisfactions, renforcer son insertion et ses liens de solidarité, et devenir un élément actif de la vie sociale dans ses diverses dimensions.

L'ISIC vise un objectif culturel, postule une démarche d'intégration et suppose de rechercher une identification sociale au-delà même de la satisfaction d'intérêts collectifs, c'est-à-dire cherche par exemple à **renforcer la solidarité d'un groupe** et non pas la simple consommation d'un service. Elle implique une réelle continuité et impose de concevoir un résultat différé, car la transformation d'habitudes culturelles exige la durée. Elle se déroule à la vue de tout le monde, dans le domaine de la vie publique. Enfin, elle entraîne pour les intervenants sociaux, quelle que soit leur origine professionnelle, la nécessité de coopérer avec d'autres acteurs (élus, militants associatifs, organismes, etc.) dans le cadre d'un partenariat organisé.

Dans cette optique, le rôle des intervenants sociaux diffère selon que l'on envisage :

- le « processus », c'est-à-dire pour le CSTS, la « phase de conception et de détermination de l'ISIC, [le] temps de l'élaboration des choix, de l'organisation du partenariat », matérialisée dans une « charte » ;
- la « procédure », à interpréter comme « l'ensemble des opérations techniques requises par l'ISIC » ;
- ou les « procédés » (c'est-à-dire les techniques) utilisés « pour produire sur le terrain les effets prévus dans la procédure et attendus au titre du processus ».

¹³ Ces éléments s'appuient sur le rapport n° 1 du Groupe IV du CSTS (octobre 1987), *L'intervention sociale d'intérêt collectif*, polycopié, pp. 449-532. L'élément souligné l'est par nous.

Nous avons résumé ce rôle, qui prend plus particulièrement en compte la dimension culturelle de l'intervention, dans le tableau suivant:

Tableau n° 1 **Rôle des intervenants sociaux dans les trois phases de l'ISIC**

Phases	Rôle des intervenants sociaux
Processus	Rassembler et communiquer leurs observations de la population,
	des infrastructures, des ressources humaines.
Procédure	Informer, animer, conseiller les familles, etc.
	Repérer les « personnes ressources ».
Procédés	Collecter des données significatives et les traiter en vue d'éclairer
	les choix.
	Informer et associer les « personnes ressources ».
	Informer la population, animer le débat public.
	Évaluer les effets perçus par la population.
	Gérer les communications entre professionnels.

On le voit, le domaine d'action dévolu au travail social par le CSTS est essentiellement d'ordre technique: observation, conseil, information et animation; notons déjà maintenant que cette approche relève fondamentalement de la logique externe de l'intervenant sur site, et s'inscrit essentiellement dans un registre consensuel.

* La même décennie voit également apparaître le **développement social local** (DSL), d'abord décliné sous l'influence du célèbre rapport d'Hubert Dubedout au niveau de certains quartiers urbains ou péri-urbains, puis élargi à des territoires plus vastes (bassins d'emploi, par exemple), davantage pertinents d'un point de vue économique.

Utilisé dans différents champs disciplinaires, le concept de développement est toujours, selon le *Dictionnaire critique d'action sociale*¹⁴, délimité par quatre pôles :

- 1. la résolution de problèmes complexes, avec une forte dimension humaine ;
- 2. une **critique** des modes classiques de résolution de ces problèmes ;
- « un recours constant et méthodique à des procédures de négociation et d'élaboration de solution par les personnes elles-mêmes » ;
- 4. **l'intervention de professionnels** pour faciliter le processus de développement.

¹⁴ *Op. cit.*, p. 128. Pour les auteurs, les sources de la philosophie du développement sont l'anarcho-syndicalisme et les utopistes du XIX^e siècle, le christianisme social (M. Sangnier, E. Mounier, J. Lebret) et l'humanisme protestant nord-américain.

Dans un ouvrage didactique à visée méthodologique, Michel Bonetti, Michel Conan et Barbara Allen affirment que dans une opération de développement social, il s'agit de développer les « capacités d'expression, d'initiative et d'organisation des habitants », et que l'amélioration du cadre bâti, l'adaptation de la gestion des organismes ou la création de nouveaux services, par exemple, ne suffit pas, le but étant d'arriver à une modification du statut des habitants et de leurs relations, l'acquisition par eux de nouvelles capacités 15.

Les intervenants sociaux du DSL, et notamment en leur sein les travailleurs sociaux engagés dans cette pratique qui s'est voulue alternative au travail social « classique », acquis à l'idéologie participationniste, ont porté une attention particulière à la question du **processus**, sans aucun doute aux yeux de beaucoup d'entre-eux la caractéristique dominante du DSL. « Les professionnels du logement, de la santé, du travail social et de l'éducation ne doivent pas se contenter de rendre des services en fonction des besoins de la population mais ils doivent **le faire de telle façon qu'ils renforcent l'autonomie des gens, l'image positive qu'ils ont d'eux-mêmes, leur aptitude à collaborer pour résoudre les problèmes » (Henderson et Thomas, 1992, p. 11)¹⁶. Cela nécessite un nouveau type de relations entre professionnels et habitants, qui implique une grande ouverture et une confiance entre professionnels et non professionnels, où les intervenants s'attachent davantage à expliquer ce qu'ils font et à démythifier les astuces de leur métier, à « donner tous leurs trucs** » aux habitants, à leur transmettre leur savoir faire afin, non pas d'avoir de l'influence sur eux, mais de permettre aux gens d'avoir du pouvoir sur leur devenir et leur environnement ¹⁷.

Il ne semble pas inutile aujourd'hui de noter que Paul Henderson et David N. Thomas indiquaient que ce genre d'intervention suppose « un travail direct, **face à face** avec les habitants qui ont formé des groupes ou des réseaux, pour s'attaquer à un besoin ou [à] un problème qu'ils ont identifié, pour se soutenir les uns les autres et / ou pour rendre service aux uns et aux autres » : ce type de travail étant indispensable pour s'inscrire dans la finalité du DSL, qui est de rendre aux territoires concernés leur capacité de « fonctionner en tant que systèmes sociaux viables », c'est-à-dire des espaces où les habitants collaborent pour

¹⁵ Michel BONETTI, Michel CONAN et Barbara ALLEN (1991), *Développement social urbain, stratégies et méthodes*, Paris, L'Harmattan. Voir en particulier la 8^e partie : « Le développement des capacités d'initiative des habitants », pp. 233-257.

¹⁶ Paul HENDERSON et David N. THOMAS, avec le Groupe européen de travail sur le développement social local, (adaptation française 1992), *Savoir-faire en développement social local*, Paris, Bayard.

¹⁷ Ceci ne pourrait-il pas constituer une belle définition de l'activité de service porté par l'économie sociale et solidaire, et du « plus » apporté par ce secteur à la dimension de prestation de service ?

influencer les différents aspects de la vie sociale locale, où ensemble ils se donnent des objectifs et où ils réussissent à mener une action commune pour les atteindre.

A ce sujet, l'appréhension des caractéristiques du territoire concerné, toujours singulières, pose la question du diagnostic territorial, dont Jacqueline Lorthiois estime qu'il relève de « l'art du sur-mesure ». Il s'agit d'une question importante, qui doit permettre aux acteurs de s'affranchir des idées reçues et de repérer le champ du possible. Pour cela, J. Lorthiois préconise d'inverser le regard en privilégiant la « vision ressources », car « on ne mobilise pas sur de la pénurie et du déficit, mais sur du désir, des ressources et du sens »¹⁸, préconisation qui vaut tout spécialement pour les travailleurs sociaux longtemps formatés au seul repérage des problèmes!

Mais bien sûr, le fait de porter attention au processus, de faciliter la formation dans l'action des populations concernées, ne dispense pas les professionnels du DSL de se préoccuper du **résultat** des actions, de la satisfaction des besoins sociaux, culturels et économiques. C'est pourquoi Hugo Swinnen¹⁹ proposait, au début des années 1990, que le DSL soit la recherche d'un **équilibre** entre les quinze éléments que nous avons rassemblés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 2 **Le DSL, un équilibre entre...**

3 objectifs	Améliorer les conditions matérielles d'une population, soit directement,	
	soit indirectement par la création de dispositifs ou en agissant pour	
	l'emploi.	
	Améliorer le savoir faire et la conscientisation de cette population.	
	Renforcer l'influence structurelle de la population sur les décisions et les	
	décideurs.	
4 tâches	Analyser (constamment) la situation.	
	Organiser la population et l'action.	
	Développer des stratégies (savoir ce que l'on veut et comment y arriver, de	
	façon claire pour les gens).	
	Aider à l'action, aider dans l'action.	

¹⁸ Jacqueline LORTHIOIS (2005), « Diagnostic de territoire : l'art du sur mesure », *Revue française de service social*, n° 217, pp. 86-96.

Voir les actes de la conférence-débat du Centre de formation permanente des travailleurs sociaux (CFPTS), « Europe et travail social communautaire », 1992, pp. 29-31.

4 niveaux d'action	le Privé (ne pas oublier l'individu, la famille derrière le groupe). le Projet	
	le Mouvement (groupe, association, etc.).	
	le Politique	
2 réflexes	Se centrer sur le résultat (méthodologie de projet).	
	Se centrer sur le processus (méthodologie de conscientisation).	
2 tendances	Horizontale (s'organiser pour résoudre le problème entre nous).	
	Verticale (s'organiser pour réclamer des solutions auprès des instances).	

Nous avons rassemblé l'ensemble de ces pratiques dans l'essai de caractérisation des modes d'intervention sociale placé en annexe à cette communication²⁰.

Des limites structurelles communes aux interventions sociales sur support collectif :

Le fil de notre exposé nous a amenés, après une mise en question des liens entre intervention sociale et progrès, à nous attarder sur les dimensions collectives de cette pratique, censées répondre aux limites des dispositifs et des politiques publiques par la mise en mouvement de groupes ou de collectifs issus des milieux de déploiement de l'intervention... c'est-à-dire des milieux populaires. En effet, à l'exception du secteur du handicap, qui touche l'ensemble des couches de la population, les usagers de l'intervention sociale se caractérisent massivement par leur appartenance au champ de « l'exclusion sociale» : ils sont précarisés, désinsérés, isolés, disqualifiés, écartés, marginalisés...

A partir de ce constat d'évidence, **la question des alliances** prend une acuité particulière. Dans la tension dialectique permanente entre l'action individuelle, qui vise à modifier des comportements ou des compétences au seul niveau de la personne, et l'action à caractère collectif telle que nous venons de l'explorer, qui vise à agir sur le milieu et les conditions d'un mieux-vivre partagé, l'intervenant passe d'une posture d'aide personnalisée à une posture sociopolitique²¹. Dans l'intervention individuelle, le professionnel cherche à mobiliser l'usager sur son propre projet de transformation, sur le support de la confiance mutuelle développée. Dans l'intervention collective, c'est à partir d'une compréhension empathique mais aussi d'une analyse étiologique sur les déterminismes environnementaux

²⁰ Cette synthèse a été réalisée d'après Bernard DUMAS et Michel SEGUIER (1997), *Construire des actions collectives*. *Développer les solidarités*, Lyon, Chronique Sociale.

²¹ « Dès lors que l'on dénonce la misère, on fait de la politique » : citation de Joseph WRESINSKY, fondateur d' ATD Quart Monde, dans un DVD récent : 50 ans de combat contre la misère, 2007, Compagnie des Phares et Balises.

qu'il va chercher l'alliance avec l'usager pour tenir les deux bouts de **sa** mission de transformation; un pas supplémentaire est requis de l'usager sur l'engagement vers l'intérêt général et le bien commun, au-delà de ses propres préoccupations.

Cette mécanique, appuyée sur un discours du sujet acteur, est particulièrement perceptible dans la mise en œuvre des logiques de participation promues par les politiques de la ville; on peut se demander toutefois si on ne tient pas là l'exacte réplique des politiques d'activation et de responsabilisation de la personne dans le travail individuel. Plus simplement dit, ne s'agit-il pas dans les deux cas de faire opérer aux individus comme aux groupes ou aux collectifs une transformation amenée comme nécessaire²², mais en partant des catégories et des analyses du professionnel ? On voit bien le risque déontologique qui consiste à utiliser les moins favorisés dans la construction du « social comme on le voudrait » .

On touche ici aux premières limites de l'alliance recherchée, en raison de l'**irréductibilité des positions** et des vécus de l'intervenant et de l'usager. Le temps n'est plus où les intervenants sociaux conscients de cette différence de classe et de culture cherchaient à la minorer en habitant le quartier où ils travaillaient; sans doute convient—il au moins aujourd'hui aux professionnels de ne pas faire l'impasse sur la prise en compte de cette réalité récurrente.

Quand Bernard Dumas et Michel Séguier appellent à ne pas mélanger les notions d'action collective et d'intervention sociale collective, ils précisent que « les dynamiques d'action collective s'inscrivent dans des logiques sociales qui sont celles des populations directement concernées. Elles obéissent à des critères qui leur sont propres, **principalement endogènes.** De ce fait, elles se distinguent nettement des démarches volontaristes d'intervention sociale, **d'initiative exogène** au milieu d'insertion »²³.

Le tableau n° 2, emprunté aux auteurs, permet d'appréhender mieux encore les **différences des logiques** qui sous-tendent l'intervention sociale collective d'un côté, et l'action collective de l'autre.

-

²² Jacky BEILLEROT rappelle avec pertinence que « l'intervenant par son acte vise à influencer, à transformer le cours ordinaire des choses, d'une manière intentionnelle et volontaire ». Voir son encadré dans Michel DUCHAMP, Brigitte BOUQUET, Hervé DROUARD (1989), La recherche en travail social, Paris, Centurion, pp. 147-149.

²³ *Op. cit.*, p. 174.

Tableau n° 2

Deux logiques différentes... et un point de convergence repérable

Intervention sociale	Action collective
Est d'origine externe à la population concernée,	Est d'origine interne à la population concernée,
correspond à une logique d'intervenants sociaux	correspond à une logique de population (endogène).
(exogène).	
Est généralement professionnalisée à partir d'une	Est volontaire : militants associatifs et leaders issus du
définition de mission institutionnelle. Peut aussi	milieu.
émaner d'une association volontaire externe.	
S'établit au départ sur un rapport d'altérité et à partir	S'établit au départ sur des facteurs d'identité, des
de facteurs de distanciation sociale et spatiale	facteurs de proximité sociale et spatiale (sentiment
(conduite de projet).	d'appartenance).
Privilégie le rôle de l'intervenant externe : travailleur	Prend appui sur des dynamiques internes au milieu :
social, animateur, agent de développement, chef de	volontariat, disponibilité, leadership
projet, militant associatif externe	
Recherche dans la population des relais personnalisés	Met en œuvre des formes de leadership de milieux,
(personnes - relais) ou des relais organisés	personnalisés et / ou organisés Recherche des
(associatifs) supports des projets. Prend appui sur les	alliances et des appuis externes pour réaliser des
leaders de milieu.	activités ou défendre des intérêts.
Valorise le partenariat professionnels / institutionnel	Valorise les réponses concrètes et les résultats obtenus
plus ou moins formalisé, ainsi que des projets à	sur des enjeux consensuels internes mais aussi
orientation plutôt consensuelle.	conflictuels externes et donc des rapports de forces.

Si le présent tableau vise à souligner les écarts entre l'intervention sociale (marquée par l'externalité, la professionnalité et la recherche du consensus entre les parties) et l'action collective émergeant des milieux populaires (caractérisée par l'internalité et le sentiment identitaire, le volontariat, et le pragmatisme au risque du rapport de forces), on peut aussi, comme le suggère le surlignement opéré par nous, repérer le **besoin symétrique d'alliances** pour la réussite des objectifs de développement.

Mais avant d'insister plus après sur l'intérêt de concrétiser l'alliance potentielle ici évoquée et de l'activer au-delà de l'utilité réciproque pour construire une convergence solidaire, il nous faut revenir sur un second niveau de limites tenant à la **dominante nécessairement consensuelle des projets** portés par les intervenants professionnels dans le cadre d'un partenariat rendu quasi-obligatoire par les politiques et dispositifs publics. Comment fonctionner autrement que sur un mode consensuel, lorsqu'il importe de construire

et de conforter un partenariat de projet ? Certes, des conflits secondaires peuvent surgir entre partenaires, par exemple en ce qui concerne la mise en œuvre du projet, conflits qui sont généralement surmontés au moyen d'une négociation volontariste. Mais l'existence de véritables contradictions interdisent le partenariat, ou conduisent à la rupture entre les institutions qui en étaient parties prenantes.

Or la mise en mouvement des populations des quartiers populaires, quand elle se produit, est pour le moins source de tensions pour (et avec) les intervenants sociaux. Dans l'approche individuelle, un usager qui revendique fermement ses droits peut être rapidement considéré par son interlocuteur professionnel comme « agressif » et refusant de collaborer avec le service social. De même, dans l'approche collective, l'action « hors de contrôle » d'un groupe d'habitants peut être stigmatisée comme une vulgaire pratique de « bande » lorsqu'il s'agit de jeunes gens ; la « dérive communautariste » est règulièrement brandie par certains, en cas d'organisation affinitaire de fractions de la population ; ou encore, lorsqu'une structure collective s'émancipe de la tutelle de ceux qui ont pourtant appelé à sa construction, il n'est pas rare que ceux-ci en contestent la représentativité associative...

Et dans tous les cas où l'action collective des milieux populaires s'élabore sur une base politique ou atteint cette dimension dans le développement de sa dynamique autonome, les intervenants sociaux ne peuvent plus suivre **en tant que tels...** Ils restent en effet les agents de politiques et de dispositifs financés par les pouvoirs publics, objectivement astreints à loyauté, et prioritairement comme implicitement missionnés sur l'objectif du maintien de la paix et de la cohésion sociales.

Laisser déboucher les actions collectives issues des milieux populaires

Faudrait-il alors accepter de travailler à la résorption ou à la récupération de ces formes émergentes, ou de mettre sous le boisseau du professionnalisme des convictions éthiques sur la place de la parole et de l'action des moins nantis ? Nous pensons, quant à nous, qu'il s'agit au contraire pour les travailleurs sociaux et les autres intervenants sociaux de **faire** avec ces formes d'organisation autonomes, de les encourager, sans craindre qu'elles aient ponctuellement recours au conflit pour se faire reconnaître. Voilà pourquoi nous pensons que l'action collective des populations marginalisées constitue le chaînon manquant dans l'ingénierie du développement solidaire.

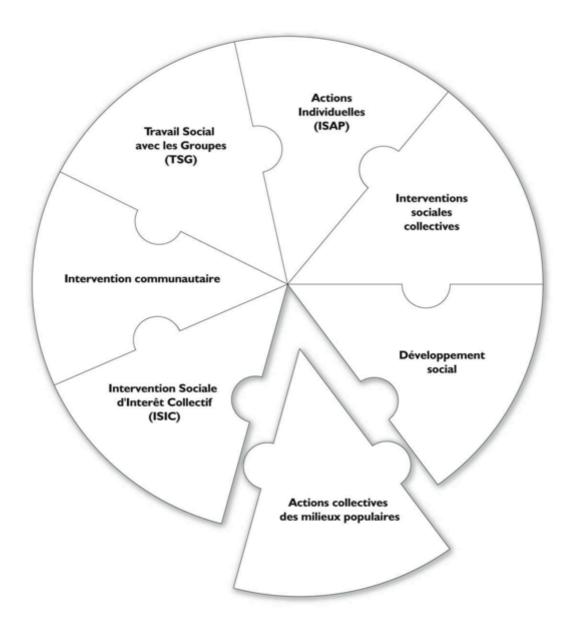


Schéma 1 Le maillon faible du développement solidaire

Delaval et Dumoulin, 2009

Comme vise à l'illustrer notre schéma, l'imbrication de l'action autonome des populations concernées dans les dynamiques portées par les intervenants sociaux peut en effet être considérée comme une condition indispensable d'un véritable développement social, présenté par Dumas et Séguier comme une « articulation entre entraides endogènes et appuis exogènes » conduisant au développement solidaire, lui-même défini comme « une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux, pour valoriser les ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux et politiques »²⁴.

Cette vision n'apparaît pas très éloignée de celle de Philip Mondolfo, lorsqu'il considère que le développement social, d'un côté, et le DSL, de l'autre, sont « deux modalités pratiques distinctes qui n'ont pas à être opposées mais (qui) requièrent une articulation. Avec le développement social nous avons l'expression vécue, vivante, chaotique et créative des espaces de proximité, une souplesse d'exécution et une maîtrise relative des initiatives par les acteurs de terrain ; avec le développement social local nous avons l'organisation "politique" d'un intérêt collectif, la montée en généralité et l'intégration des objectifs et des ressources nécessaires à la production d'effets sociaux globaux concernant une micro société. L'enjeu est de parvenir à **faire coexister ces deux mouvements complémentaires,** de les articuler dans une tension constructive permettant à l'action sociale de prendre place dans le développement du territoire »²⁵.

En d'autres termes, le DSL suppose bien la mise en mouvement d'un ensemble de forces et d'acteurs, tous différents, dans un cadre organisé en commun ; il recherche un équilibre relatif entre la conscientisation des populations, l'aide à leur auto-organisation, et le renforcement de leur pouvoir structurel sur les institutions ; il nécessite le changement des organisations de travail ²⁶. Mais il vise aussi à faire se rencontrer le plus possible les logiques verticales descendantes (des institutions aux populations) et horizontales ascendantes (des populations vers les institutions), dans une logique d'activation de réseau²⁷.

Nous pensons que travailler à cette rencontre est le champ d'action propre aux travailleurs sociaux parmi l'ensemble des intervenants, qu'il s'agit sans doute là de leur

²⁴ *Op. cit.*, pp. 204-205.

²⁵ Philip MONDOLFO (2^e édition 2005), *Conduire le développement social*, Paris, Dunod.

²⁶ Par exemple à travers la « contagion partenariale », l'élaboration de projets innovants, l'hybridation des ressources, le renforcement de la proximité avec les usagers, *etc*.

²⁷ Sur cette question, cf. DUMOULIN P., DUMONT R., BROSS N., MASCLE G. (2003), *Travailler enRéseau*. *Outils et méthodes en intervention sociale*, Paris, Dunod.

contribution la plus riche à la dynamique d'ensemble du DSL. Mais cela implique une véritable « décentration » de la part du travail social, ainsi qu'un affichage de principe pour la solidarité avec les plus démunis.

Le courage de la solidarité

Dès le début de son existence, l'approche collective du travail social a été le produit d'une initiative prise à l'extérieur du groupe social concerné par elle, « le projet d'un groupe social sur un autre groupe social », comme a pu le dire Geneviève Poujol à propos de l'éducation populaire²8. C'est la raison pour laquelle il s'agit fondamentalement d'une intervention sociale. Tout au long de son histoire également, le travail social semble avoir été pris dans un double mouvement d'aspiration à une prise en charge globale et de spécialisation : si le DSL témoigne aujourd'hui du premier mouvement, la multiplication des professions sur une base d'organisation du travail quasi-taylorienne illustre le second mouvement. Comme Michel Autès l'a remarqué, le travail social se situe dans une « dualité organisatrice et structurante »²9 qu'il s'agit d'assumer pleinement. Dans l'intervention collective, cela implique de situer précisément les limites de cette position en « interface », différente de celle des décideurs politiques comme de celle des autres techniciens, comme de celle des populations concernées par l'intervention ; d'où l'importance d'une inscription de l'intervenant social dans la dimension socio-politique de la réalité.

Or, nous l'avons rappelé d'emblée, les politiques publiques de l'Etat « post – social » privilégient l'axe technique et autolégitimant ³⁰ des missions confiées aux travailleurs sociaux et, malgré un discours aussi consensuel que convenu, peinent à tracer un horizon porteur de sens et mobilisateur pour les professionnels.

Pire, les transformations engagées dans le secteur social par les évolutions législatives, en particulier celles de la dernière décennie, ainsi que par les changements de statuts « instrumentalisent » de plus en plus les intervenants sociaux, au point que certains d'entre eux estiment qu'il s'agit de les « embaucher » dans une guerre préventive aux pauvres »³¹.

²⁸ Geneviève PUJOL (1981), *L'éducation populaire : histoires et pouvoirs*, Paris, Editions Ouvrières / Editions Economie et Humanisme, p. 8.

²⁹ Michel AUTES (1996), « Le travail social indéfini », *Recherches et prévisions*, n° 44, pp. 1 à 9. La citation se trouve en p. 5.

³⁰ C'est à notre sens le rôle dévolu à la démarche Qualité, récupérée du secteur marchand.

³¹ C'est l'avis d'Etienne ADAM et du Comité de Veille de Basse-Normandie ; cf. « Abus de langage ou logique de gestion ? », texte à débattre sur les enjeux de la fin de la CC66.

Face à un tel changement de paradigme, les opinions divergent. Faut-il, à la suite de Luc Boltanski³², rester sur le constat global de la forte baisse de la fonction critique dans notre secteur ?

Ou, nous apercevant d'une expression croissante des craintes d'instrumentalisation, et au vu de mobilisations de plus en plus réactives, faut-il considérer que les réserves d'éthique sont grandes au sein du champ de l'intervention sociale, et que nombreux sont les dirigeants et les travailleurs sociaux qui prennent très au sérieux la « mise de l'usager au centre du dispositif », comme le stipule la loi de 2002, et qui formulent que, décidément, « trop c'est trop », entre trop de misère(s), la stigmatisation dès l'âge de 3 ans, la prison à 12 ans, la dénonciation au maire, et/ou le délit de solidarité... ?

Avoir le courage de la solidarité, c'est, selon nous, contribuer à **réinventer l'Etat** social, comme le proposent également Loïc Wacquant³³ ou les auteurs de la note de la Fondation Copernic, que nous avons déjà citée.

Avoir le courage de la solidarité, c'est, dans le champ de l'intervention sociale, réaffirmer et faire reconnaître comme actuelle la perspective du professionnel « agent de changement démocratique », plaçant ses interventions au service du développement de l'action collective des milieux populaires. Car il ne peut y avoir de véritable lutte contre l'exclusion sans volonté clairement affirmée d'intégration, sans mise en œuvre d'actions collectives et donc sans recourir à des formes de médiation et d'appui circonstancié avec des regroupements émergents.

Quelles nouvelles instances de médiation créer dans les conditions actuelles ? Quel rôle pourrait-il être dévolu à l'intervenant social, au travail social dans ces nouvelles instances ? Sans vouloir nous défausser sur les réponses à concevoir sur ces questions d'importance, il nous semble essentiel de porter ces dernières à la discussion auprès de toutes les parties prenantes du développement solidaire.

Qu'il nous soit permis toutefois d'ouvrir quelques pistes, à notre niveau d'intervention. Avoir le courage de la solidarité, c'est, dans le champ de la formation des travailleurs sociaux, quitter une approche massivement axée sur les manques et les déficits des usagers, pour mieux introduire la connaissance et la prise en compte des populations opprimées ou exclues, leurs capacités de survivre et de s'organiser en solidarités micro-

³² Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPELLO (1999), Le nouvel esprit du capitalisme, Paris, Gallimard.,

Loïc WACQUANT (2006), *Parias urbains. Ghetto, banlieues, Etat*, Paris, La Découverte.

locales, leurs savoirs d'expertise sur leur propre situation d'exclusion et leurs savoir parler des situations qu'ils affrontent. C'est développer, auprès de nos étudiants et stagiaires, une approche plus réaliste et moins protectrice de la chose publique, c'est accepter d'entendre et inviter des groupes organisés sur le front de luttes sociales, des élus, et ouvrir des débats; sortir de la langue de bois, affronter la question des alliances. C'est être vigilant au développement d'une pensée personnelle et à l'apprentissage d'une distanciation critique... même envers nos propres enseignements. C'est encore ne pas sacraliser une « Culture » dominante et démultiplier les occasions de s'ouvrir à des cultures minoritaires. C'est ouvrir nos techniques éducatives et nos formations à la rencontre des territoires et à la valorisation des savoirs d'autrui. C'est offrir nos espaces et locaux de formation à l'environnement et à la valorisation des innovations sociales. C'est ouvrir la porte à de la co-formation entre (futurs) professionnels et personnes ressources des quartiers, à la recherche d'un langage et d'un décodage partagés, comme cela a pu utilement être expérimenté dans les animations de réseaux du Service Public dans les quartiers en difficultés³⁴... C'est... ce qu'en feront notamment les formateurs à l'intervention sociale.

Pour ouvrir

Certains de nos lecteurs penseront sûrement « Retour de l'Utopie »... mais êtes-vous si sûrs de ne pas déjà emprunter l'une ou l'autre de ces voies aujourd'hui ? Et serait-il si honteux ou naïf de laisser place à l'utopie, dans un contexte qui pousse à la morosité, au pessimisme chagrin, à la culpabilité ou à « la fatigue d'être soi » ? Positionner ses stratégies dans l'utopie, littéralement l'absence de lieu, c'est peut-être nous donner les moyens de repenser, dans un sursaut de côté, les routes qu'on nous invite à prendre et celles qu'il nous semblerait urgent d'aider à construire.

D'autres lecteurs auront peut-être buté sur le mot Politique ? Mais en est-il encore pour penser que les politiques publiques et sociales, que nous déclinons dans leurs attendus et applications dans nos formations, ne sont pas sous-tendues par des intentions idéologiques et politiques ? Et trouve-t-on logique, cohérent avec les pratiques qu'on nous fait porter, qu'on ne trouve dans les référentiels de formation, du niveau 5 au niveau 1, aucune mention du Politique libéré de ses deux adjectifs sus-cités ? A l'époque d'une décentralisation avancée,

Dispositifs de formation collective inter services et usagers, également nommés « Mission Picard », initiés en 1988 par le Ministère de la Ville.

d'une territorialisation généralisée, de la confrontation du déconcentré et du décentralisé, serait-ce avoir mauvais esprit que d'imaginer que l'apprentissage de la chose publique³⁵ et de la politique fasssent l'objet d'un pan non négligeable de nos unités de formation ou domaines de compétences ?

Partisans, on l'aura compris, d'un partenariat solidariste³⁶ ouvrant à des alliances à construire avec les usagers dans le consensus comme dans le conflit, nous formulons le souhait qu'au terme de cet exposé, le lecteur se laisse interroger par cet extrait d'une synthèse de la pensée de L.-J. Lebret ³⁷:

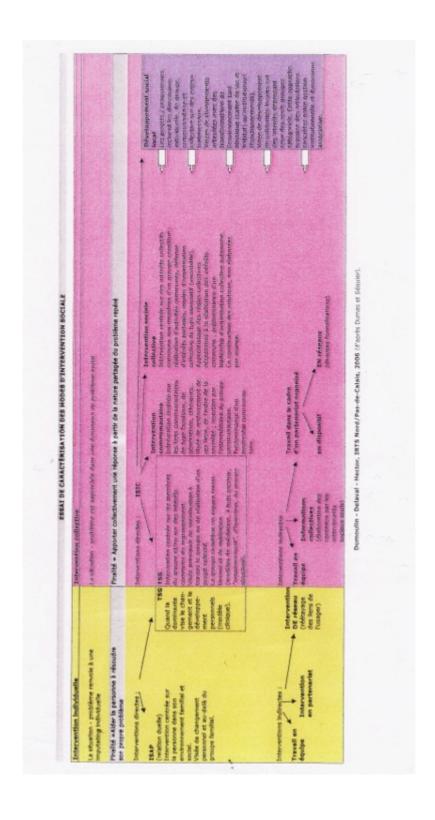
« Une économie humaine ne peut se satisfaire de plaquer un social correctif et palliatif sur une économie qui engendre « le mal humain ». La mise en place d'une économie intégralement sociale et donc différenciée peut seule satisfaire les deux principes constitutifs du patrimoine commun de l'humanité : le respect actif des personnes et l'instauration efficace du bien-être commun ».

³⁵ La res publica...conquête de la démocratie

³⁶ Cf. Tableau p. 212 in Bernard DUMAS et Michel SEGUIER (1997), *Construire des actions collectives*. *Développer les solidarités*, Lyon, Chronique Sociale.

³⁷ Synthèse présentée par DUMAS et SÉGUIER (1997), *op.cit*, p. 197.

ANNEXE



BIBLIOGRAPHIE

AUTES M. (1996), « Le travail social indéfini », Recherches et prévisions, n° 44, pp. 1 à 9.

BARREYRE J.-Y., BOUQUET B. (1995), Dictionnaire critique d'action sociale, Paris, Bayard.

BOLTANSKI L., CHIAPELLO E. (1999), Le nouvel esprit du capitalisme, Paris, Gallimard.

BONETTI M., CONAN M., ALLEN B. (1991), Développement social urbain, stratégies et méthodes, Paris, L'Harmattan.

CASTEL R. (1995), Les métamorphoses de la question sociale, Paris, Fayard.

Conseil Supérieur du Travail Social (1987-1988), *L'intervention sociale d'intérêt collectif*, rapports n° 1 et n° 2, polycopiés, CSTS, Groupe IV, Paris, Ministère des affaires sociales et de l'emploi.

CHAUVIERE M., GELOT D., LEBRUN C., POIRET B., SIRE-MARIN E., STAMBOULI M. (2008), L'indigent et le délinquant. Pénalisation de la pauvreté et privatisation de l'action sociale, Fondation Copernic, Paris, Editions Syllepse.

DUCHAMP M., BOUQUET B., DROUARD H. (1989), La recherche en travail social, Paris, Centurion.

DUMAS B., SEGUIER M. (1997), Construire des actions collectives. Développer les solidarités, Lyon, Chronique Sociale.

DUMOULIN P., DUMONT R., BROSS N., MASCLE G. (2003), Travailler en Réseau. Outils et méthodes en intervention sociale, Paris, Dunod.

HENDERSON P., THOMAS D. N., avec le Groupe européen de travail sur le développement social local, (adaptation française 1992), *Savoir-faire en développement social local*, Paris, Bayard.

ION J. (1990), Le travail social à l'épreuve du territoire, Toulouse, Privat.

LORTHIOIS J. (2005), « Diagnostic de territoire : l'art du sur mesure », Revue française de service social, n° 217.

Ministère de la Solidarité Nationale, Circulaires (dites QUESTIAUX).du 28 mai 1982, Orientations principales sur le travail social.

MONDOLFO P. (2^e édition 2005), Conduire le développement social, Paris, Dunod.

PERRIN E. (2004), Chômeurs et précaires au cœur de la question sociale, Paris, La Dispute.

PUJOL G. (1981), *L'éducation populaire : histoires et pouvoirs*, Paris, Editions Ouvrières / Editions Economie et Humanisme.

WACQUANT L. (2006), Parias urbains. Ghetto, banlieues, Etat, Paris, La Découverte.

BIBLIOGRAPHIE COMPLEMENTAIRE

ALINSKY S. (1971), *Rules for Radicals*, traduction française (1976), *Manuel de l'animateur social. Une action directe non violente*, Paris, le Seuil.

CAHIERS DE L'ACTIF, « Le rôle du réseau social. Présentation d'une recherche- action », ACTES DES JOURNÉES D'ÉTUDES EUROPÉENNES, vol. I, N°258-259, pp. 45 à 52, « De l'exclusion à l'intégration. Le rôle des réseaux ».

DEGENNE A., FORSE M. (1994), Les réseaux sociaux, Paris, Armand Colin.

DONZELOT J., MEVEL C., WYVEKENS A. (2003), Faire société : la politique de la ville aux Etats-Unis et en France, Paris, Le Seuil.

GOURVIL J.-M., KAISER M. (s/d) (2008), Se former au développement social local, Paris, Dunod.

HEBER-SUFFRIN C. (1992), Échanger les savoirs, Paris, Desclée de Brouwer.

Inspection Générale de l'Action Sociale (2006), L'intervention sociale : un travail de proximité, Rapport annuel, Paris, La Documentation française.

LE NOUVEAU MASCARET, N°44 (avril - mai), « Des réseaux pour le travail social », revue internationale des CREAHI Aquitaine, Bretagne, Poitou - Charentes.

LIPIETZ A. (1996), La société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale, Paris, La Découverte.

POUR N°132 (1992) « Le clair obscur des réseaux », Paris, L'harmattan.

SANICOLA L. (1994), L'intervention de réseaux, Paris, Bayard.

SERIEYX H. (1996), Mettez du réseau dans vos pyramides, Paris, Edition Village Mondial.